

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE INTEGREE DES CENTRES-BOURGS**

**CONVENTION DE TRAVAUX**

**SIERCK-LES-BAINS - Salle d'œuvre  
Revitalisation du centre-bourg / aménagement du parvis de l'église- T  
P09RB70M003**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Sierck-les-Bains pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de la salle d'œuvre située sur son territoire communal en vue d'y aménager un espace public,

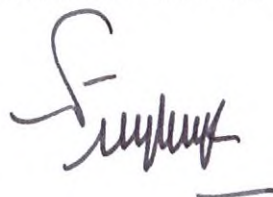
Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de déconstruction et de pré-aménagement sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 250 000 € TTC pris en charge à 50% par l'EPFL et à 50% par la commune de Sierck-les-Bains,

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Sierck-les-Bains la convention de travaux annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

VU ET APPROUVE  
LE **13** JUIL. 2018  
Le Préfet de Région,  
  
Pour le Préfet et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint pour  
les Affaires Régionales et Européennes  
  
François **SCHRICKE**

Le Président du Conseil d'Administration,



Julien FREYBURGER